

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**



N° 3

**Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 2 juillet 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- . M. Paul CARRERE
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- . Mme Isabelle CANTEGREIL

Avaient donné procuration :

- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE
- . Mme Martine COULOUDOU à Mme Isabelle CANTEGREIL
- . M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à M. Paul CARRERE

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Dominique DEGOS
- . Mme Salima SENSOU
- . Mme Christelle GUILHEMSAN

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

**. Marché relatif à la réalisation d'une prestation de services dans le cadre du mandat d'études préalables à l'aménagement d'une propriété foncière du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- . Attributaire :** SARLU ETEN Environnement - 49 rue Camille Claudel - SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
- . Mission confiée :** organisation d'une réunion de mise au point du dossier environnemental réalisé en 2023.
- . Montant total :** 650,00 € HT
- . Décision du Président du Syndicat Mixte du 23 mai 2025**

**. Conclusion d'un avenant n° 2 au mandat n° 2021-01 portant sur la réalisation d'une aire de camping-car à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle confié à la SATEL, selon les conditions suivantes :**

- . Nature de l'avenant :**
- . Incidence financière :** 650,00 € HT
- . Décision du Président du Syndicat Mixte du 23 mai 2025**

**. Marché relatif à la réalisation d'une prestation de services dans le cadre du mandat d'études préalables à l'aménagement d'une propriété foncière du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- . Attributaire :** SARLU ETEN 40 - 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
- . Mission confiée :** réalisation d'une mise à jour de l'état initial des inventaires Habitats naturels/flore, Faune diurne, faune nocturne et redéfinition des besoins en compensation après intégration des mesures ERC sur une propriété du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx.
- . Montant total :** 29 400,00 € HT
- . Décision du Président du Syndicat Mixte du 20 juin 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE